

A.P.A EXPERTISE
Société par actions simplifiée
au capital de 2 600 euros
Siège social: 70 Allée de la Robertsau – 67000 STRASBOURG
RCS STRASBOURG 991 195 744

PROCÈS-VERBAL RECTIFICATIF DES DÉCISIONS DES ASSOCIÉS

L'an deux mille vingt-six, le 01 janvier à vingt heures, les associés de la société A.P.A EXPERTISE se sont réunis au siège social sur convocation régulière de la présidence.

Étaient présents ou représentés:

Monsieur Prosper ASSOULINE, demeurant 16 rue de l'Argonne, 67000 Strasbourg, titulaire de 195 parts sociales.

Madame Tanyah ABERGEL, demeurant 16 rue de l'Argonne, 67000 Strasbourg, titulaire de 65 parts sociales.

Les associés représentant la totalité du capital social étant présents, l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour :

- La transformation de la Société en Société à responsabilité limitée ;
- L'adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme ;
- Cessation des fonctions de président.
- La désignation du gérant ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

RÉSOLUTION 1 – RAPPEL DES FAITS

Il est aujourd'hui proposé aux associés de procéder à la transformation de la société en Société à Responsabilité Limitée, afin d'adapter la forme juridique de la société à l'organisation et aux objectifs poursuivis.

La présente assemblée a donc pour objet de statuer sur cette transformation et d'adopter, en conséquence, les nouveaux statuts de la société sous sa forme de Société à Responsabilité Limitée.

PA TA

RÉSOLUTION 3 – DÉCISION DE TRANSFORMATION

Les associés décident de transformer, à compter du 01 janvier 2026, la société A.P.A EXPERTISE, actuellement sous la forme d'une société par actions simplifiée, en Société à responsabilité limitée sans création d'une personne morale nouvelle.

La dénomination, le siège social, l'objet, la durée et le montant du capital social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 2 600 euros, divisé en 260 actions de 10 euros chacune, intégralement libérées.

En conséquence, les fonctions de président exercées par Monsieur Prosper ASSOULINE prennent fin à la date de la présente transformation.

RÉSOLUTION 4 – ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS

L'assemblée adopte, article par article puis dans leur ensemble, les statuts de la société sous sa nouvelle forme de Société à responsabilité limitée, conformes au texte présenté, lesquels demeurent annexés au présent procès-verbal.

RESOLUTION 5 – CESSATION FONCTIONS DE PRESIDENT

En conséquence des résolutions précédentes, les fonctions de **PRESIDENT**, exercées jusqu'alors par **Monsieur Prosper ASSOULINE**, ont pris fin **de plein droit** à la date de la transformation.

L'assemblée constate formellement cette cessation de fonctions, laquelle doit être déclarée au registre du commerce et des sociétés.

RÉSOLUTION 6 – NOMINATION DU GERANT

Les associés nomment en qualité de GERANT de la société :

Monsieur Prosper ASSOULINE, né le 11 avril 1992 à Rosny-sous-Bois (93), de nationalité française, demeurant 16 rue de l'Argonne, 67000 Strasbourg.

Le GERANT est nommé pour une durée illimitée. Il déclare accepter ses fonctions et atteste n'être frappé d'aucune interdiction, déchéance ou incompatibilité à leur exercice.

RÉSOLUTION 7 – EXERCICE SOCIAL

L'exercice social en cours, ouvert le 01 janvier 2026 et clos le 31 décembre 2026, n'est pas modifié du fait de la transformation.

PA TA

RÉSOLUTION 8 – POUVOIRS

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales, administratives et de publicité nécessaires à l'exécution des présentes décisions.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les associés.

Fait à Strasbourg, le 01 janvier 2026

Les associés :

Monsieur Prosper ASSOULINE

Madame Tanyah ABERGEL

The block contains two handwritten signatures. The first signature, in black ink, is written over the name 'Monsieur Prosper ASSOULINE'. It is a stylized, cursive signature. The second signature, in blue ink, is written over the name 'Madame Tanyah ABERGEL'. It is also a stylized, cursive signature.

PA TA